

S.I.A.E.P. DE LA REGION D'AUDRUICQ

Arras, le 20 mai 2022

MONSIEUR LE MAIRE
MAIRIE DE RUMINGHEM
MAIRIE
62370 RUMINGHEM

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique. Les résultats en distribution doivent être affichés en mairie et sont également disponibles sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Prélèvement	Type	Code	Nom	Prélevé le :	lundi 28 mars 2022 à 08h48
Unité de gestion		00261933		par :	PYP
Installation	UDI	000743	S.I.A.E.P. DE LA REGION D'AUDRUICQ	Type visite :	D1
Point de surveillance	S	0000003202	RUMINGHEM	Commune :	RUMINGHEM
Localisation exacte			RESERVOIR RUMINGHEM		
			COLONNE DESCENDANTE		

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES					
Aspect (qualitatif)	0 SANS OE				
Couleur (qualitatif)	0 SANS OE				
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	9,2 °C				25,00
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	7,9 unité pH			6,50	9,00
MINERALISATION					
Conductivité à 25°C	648 µS/cm			200,00	1 100,00
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore libre	0,25 mg(Cl ₂)/L				
Chlore total	0,29 mg(Cl ₂)/L				

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL)

Type de l'analyse : D1DIV

Code SISE de l'analyse : 00261624

Référence laboratoire : LSE2203-19822

Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
	inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES				
Coloration	<5 mg(Pt)/L			15,00
Odeur (qualitatif)	0 Qualit.			
Saveur (qualitatif)	0 Qualit.			
Turbidité néphélométrique NFU	<0,1 NFU			2,00
DIVERS MINERAUX				
Perchlorate	4,62 µg/L			
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES				
Ammonium (en NH ₄)	<0,05 mg/L			0,10
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES				
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1 n/mL			
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL			
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/(100mL)			0
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/(100mL)		0	
Escherichia coli /100ml - MF	<1 n/(100mL)		0	

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00261933)

Cette eau d'alimentation respecte les exigences de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 mais ne respecte pas les recommandations en vigueur de l'arrêté préfectoral du 25 octobre 2012 concernant la teneur en ions perchlorates. Elle est donc soumise à la restriction d'usage et ne doit pas être consommée par les nourrissons de moins de 6 mois.

Pour le Préfet du Pas-de-Calais et par
délégation,
Le Responsable du Service Santé
Environnementale du Pas-de-Calais



Eric BEMBEN